



763 - Qu'est ce qui profite à l'homme après sa mort ? Entend-t- il le discours des vivants?

question

Mon père est décédé, il y a deux semaines. Ce que je voudrais savoir est ceci : quand nous allons, les membre de la famille et moi-même, pour visiter sa tombe, est-ce qu'il nous entend et entend ce que nous lui disons ? S'il ne le peut pas, existe -t- il un moyen de le lui faire entendre ? J'espère recevoir une réponse rapide parce que je veux connaître cela et je crois que la réponse m'aidera à surmonter la douleur dont je souffre.

la réponse favorite

Louange à Allah.

En principe, les mots n'entendent pas les paroles des vivants comme l'affirme le Très Haut en ces termes : **Tu n'es point en mesure de faire entendre les occupants des tombes et tu ne feras pas entendre les mots.** Il est vrai cependant que quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'adressa aux mécréants tués au cours de la bataille de Badre et jetés dans les puits où ils furent enterrés, Allah leur fit entendre son discours. Ce qui constitue un cas spécial d'après les dires des ulémas (Puisse Allah leur accorder sa miséricorde) Se référer au livre intitulé : al-ayat al bayyinat fi adami sam'aa al-amwat.

Peut-être le motif de votre souhait de faire entendre votre voix à votre père est-il votre volonté de tenter le rétablissement d'un contact rompu, histoire d'atténuer votre douleur.

Chère auteur de la question,

Sachez que la charia a expliqué en quoi le vivant peut être utile au mort et ce que celui-là peut faire à celui-ci. À ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Quand l'homme meurt, ses œuvres sont interrompues sauf dans trois cas : une aumône à caractère perpétuel ou**



un savoir utile ou un enfant pieux qui prie pour lui (rapporté par Mouslim, 1631).

Le plus important profit que l'on puisse apporter à votre père, le meilleur service que vous puissiez lui rendre, consiste à vous efforcer à implorer pour lui le pardon, la miséricorde, le paradis, l'affranchissement de l'enfer et d'autres bonnes et belles prières.

L'imploration du pardon divin par les enfants mâles et femelles du défunt au profit de ce dernier comporte un grand avantage, conformément à ces propos du Messenger d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) : « Certes, l'on élèvera le grade d'un homme au paradis au point qu'il dira : **Comment ai-je pu avoir ça ?** On lui dira alors : ceci est dû à l'imploration du pardon divin par ton enfant à ton profit. » (rapporté par Ibn Madja, n°3660 et cité dans Sahih al-Djami', 1617).

L'aumône aussi profite au défunt en vertu de ce hadith d'Aïcha selon lequel un homme avait dit au Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) : **Ma mère est décédée et je crois que si elle avait eu le temps de parler, elle aurait recommandé une aumône. Serait-elle récompensée si je faisais une aumône à la place ? Oui** dit le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) (rapporté par Boukhari, Fateh, 1388.)

D'après Ibn Abbas, la mère de Saad ibn Ubada était décédée pendant son absence et il dit au Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) : « Messenger d'Allah, ma mère est décédée pendant mon absence. Lui serait elle utile si je faisais une aumône à sa place ? - **Oui - Je vous prends alors pour témoin que mon champ dit al-Mikharaf (appelé ainsi en raison de l'abondance de ses fruits) est une aumône pour elle** (rapporté par Boukhari, Fateh, 2756).

D'après Abou Hourayra un homme a dit au Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) « Mon père est décédé et a laissé des biens, mais n'a pas fait de testament. L'aumône que je ferais à sa place pourrait-elle lui être expiratoire ?- **Oui** (rapporté par an-Nassai).

Les pèlerinages majeur et mineur, effectués par quelqu'un qui les aurait déjà accomplis pour son propre compte, profitent aussi un défunt pour lequel ils sont entrepris.

Abd Allah ibn Bourayda rapporte d'après son père (P.A.a) : « J'étais assis près du Prophète



(bénédictio et salut soient sur lui) quand une femme se présenta à lui et dit : j'avais fait don d'une esclave à ma mère, et celle-ci est décédée ?

- Vous avez mérité une récompense et l'esclave vous revient en succession Messenger d'Allah, elle avait à effectuer le jeûne d'un mois. Puis-je le faire à sa place ? Jeûnez à sa place
- Elle n'avait pas fait le pèlerinage. Puis-je le faire à sa place ? Faites-le à sa place (rapporté par Mouslim) (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans son Sahih, n° 1149). Ceci indique en plus la légalité du rattrapage du jeûne.

L'accomplissement du vœu d'un défunt fait aussi partie des choses qui lui profitent d'après le hadith d'Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel une femme se présenta au Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) et lui dit : Ma mère avait formulé le vœu d'effectuer le pèlerinage, mais elle décéda avant de la faire.. Puis-je l'accomplir à sa place ?

- Oui, faites le pèlerinage à sa place. Voyez-vous si votre mère avait une dette, ne la régleriez-vous pas ?
- Si Eh bien, la dette envers Allah est celle qui mérite le plus d'être réglée.. (Boukhari, Fateh, 7315)

Le fait que le parent d'un défunt associe celui-ci au sacrifice qu'il égorge profite encore au défunt. C'est pourquoi le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) avait dit au moment où il égorgeait son sacrifice : Au nom d'Allah, mon Seigneur, agréé de Muhammad et de la famille de Muhammad (rapporté par Mouslim, n°1967). Car parmi les membres de la famille » de Muhammad il y avait des vivants et des morts.

S'agissant de la visite des cimetières par les femmes, une réponse a déjà été donnée. Se référer à la question n°251.

Chère auteur de la question,

Sachez que votre occupation par des prières sincères au profit de votre père est plus importante



et plus utile pour le défunt que le fait de réfléchir à la possibilité de lui faire entendre votre voix. Veillez surtout à ce qui vous profite et lui profite et méfiez-vous, et votre famille, des innovations interdites comme la célébration du 40^e jour du décès et la commémoration du 1^{er} anniversaire, les assemblés (de lecture) de la Fatiha et les actes contestables commis dans les cimetières etc. entre autres choses que font les ignorants et dans lesquelles les uns imitent les autres. Je demande à Allah de pardonner votre père, de lui accorder Sa miséricorde et de passer sous silence (ses fautes) et d'en faire de même pour tous les Musulmans. Car Il est le Pardonneur le Miséricordieux.